

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Vendémiaire.

( Ere Vulgaire )

Samedi 8 Octobre 1796.

*Faux bruits répandus à Rome sur la conduite du citoyen Cacault, agent de la république française. — Conjectures sur l'arrivée de M. Jackson en France. — Détails de plusieurs combats entre les Français et les Autrichiens. — Nombre considérable de paysans tués sur le champ de bataille. — Projet de résolution discuté et rejeté, relativement aux biens de la citoyenne d'Espagne*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## I T A L I E.

*De Rome, le 18 septembre.*

Le cardinal Pignatelli venant de Naples a eu une audience particulière du pape & s'est rendu au congrès de Florence.

Le secrétaire d'état a fait inviter, par un billet circulaire, tous les ministres étrangers à lui donner un état des passe-ports qu'ils ont délivrés, afin de connoître les étrangers qui passent dans l'état ecclésiastique.

L'agent de la république française, le citoyen Cacault, continue à se conduire avec beaucoup de prudence & de modération. On avoit répandu dans la ville qu'il donnoit dix écus à quiconque se présentoit pour recevoir la cocarde tricolore & une patente française. Ce rapport a été démenti par l'arrestation d'un criminel qui a montré une patente française en vertu de laquelle il a été relâché. L'agent français, en ayant été informé, s'est plaint au secrétaire d'état de l'imposture de ce coquin, qui a été arrêté de nouveau.

A Rome, on ne fait que déclamer contre le chevalier Azzara, comme l'auteur de tous les maux que souffre l'état de l'église, & on oublie qu'ils ont été attirés par l'opiniâtreté & la mauvaise politique du saint pere. Tel est l'aveuglement & l'ignorance des romains, qu'en imaginant des nouvelles désavantageuses pour les français, ils croient écarter les dangers qui les menacent.

Jeu de dimanche arriva un courrier avec les lettres de Milan. Il alla descendre au bureau de la poste impériale; mais le comte Astorre, qui en étoit directeur, n'a pas voulu les recevoir. Les bureaux des autres postes les ont également refusées. Le courrier s'étant présenté au ministre Cacault, celui-ci manda l'ancien directeur de la poste de France, M. Digne, & lui ordonna de rouvrir le bureau, ce qui fut fait à l'instant.

Nous apprenons de Milan que le général Buonaparte a permis à Mgr. la Greca, vice-légat de Ferrare, de retourner à Rome. On dit que ce général a approuvé la justification du prélat qui lui a dit naïvement qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres très prématurés du saint pere. L'accueil que ce prélat a reçu l'a encouragé à demander la liberté du cardinal-archevêque de Ferrare Mattei, mais le général n'a pas voulu l'accorder. Je vous ai déjà mandé que le cardinal Pignatelli, ci-devant légat de Ferrare, s'est sauvé à Naples de peur d'être obligé de faire aussi le voyage de Brescia. Comme il avoit été fait prisonnier de guerre & relâché sur sa parole, l'agent de France a demandé au secrétaire d'état si ce cardinal s'étoit absenté avec permission. Le secrétaire a répondu qu'il n'étoit pas informé de son absence. Probablement la cour de Rome sera obligée de demander à celle de Naples de lui renvoyer ce cardinal fugitif.

## A L L E M A G N E.

*De Stutgard, le 23 septembre.*

On apprend de Constance que le 16 de ce mois, la colonne française du général Paillard, qui de Bregentz s'étoit avancée vers Fussac & Deurnbeuer, fut attaquée par les Autrichiens & les paysans armés, qui arrivèrent d'Embs en deux colonnes, formant environ huit mille hommes. Le combat dura depuis quatre heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, avec un grand carnage de part & d'autre, sans que la victoire se décidât pour l'un ou l'autre parti. Les paysans du Vor-Alberg combattirent avec opiniâtreté & perdirent beaucoup de monde, les Français ne leur accordant point de quartier. On porte à 1600 hommes le nombre des tués ou blessés de part & d'autre.

Le général de Nauendorff envoya le 18 un détachement de cavalerie à Nordlingen, où elle fit quelques prisonniers. Le 19 au matin, on vit arriver le général & le prince de Lambesc avec quelques mille hommes d'infanterie & de cavalerie, qui campèrent autour de la ville.

Le soir le prince de Lambese marcha sur Donawert pour y attaquer par Harbourg un corps de Français, tandis qu'un détachement d'autrichiens s'emparoit du Schelleberg. Le 20, il emporta Donawerth l'épée à la main, s'empara de magasins considérables & de quantité de voitures. Les Français avoient préparé des mines pour faire sauter le pont du château, sur le Danube, mais cette opération ne leur a pas réussi. Le 2 il arriva à Nordlingen trois régimens de cavalerie & deux d'infanterie, qui devoient marcher le 21 sur Dillingen.

Le 22, les avant-postes du général Moreau étoient encore entre Gœppingen & Geislingen; il y eut, le 23, quelques escarmouches près de Gœppingen, où les Autrichiens entrèrent le même jour. Un corps d'infanterie autrichienne qui vient de ce côté-là, a traversé cette nuit Stuttgart, se dirigeant sur le Weinstieg.

#### ANGLÈTERRE.

*De Londres, le 25 septembre.*

Le comte de Chatham vient d'être nommé par le roi président de son conseil privé, à la place du feu comte de Mansfield. La nomination de ce lord, dont la principale recommandation est d'être frère de M. Pitt, prouve assez que celui-ci n'a rien perdu de son influence & de son crédit.

M. Jackson doit être actuellement en France. Ce négociateur est un militaire qui a été ci-devant secrétaire d'ambassade à Berlin, & qui a été nommé dernièrement ministre du roi auprès des Etats-Unis d'Amérique. On assure qu'on avoit proposé au duc de Leeds d'aller à Paris négocier les ouvertures de paix avec le gouvernement français, & qu'il a refusé cette commission. Ce duc est allé en France en qualité d'ambassadeur de sa majesté britannique après la paix de 1782; il portoit alors le nom de marquis de Caermarthen.

Le consul général de Pologne a démenti dans les papiers publics la nouvelle qu'on y avoit annoncée du mariage de l'aimable & malheureux Stanislas-Auguste avec la comtesse Grabrowska. Il assure que cette dame vit à Varsovie, & que le ci-devant roi continue d'habiter le palais de Grodno, où il n'a d'autre société que celle des deux princesses ses sœurs.

#### FRANCE.

*De Paris, le 16 vendémiaire.*

On nous mande de Bruxelles que le 29 septembre les autrichiens ont attaqué le corps de troupes que nous avions à Neuwied, & qu'après l'avoir chassé de cette place ils en ont été ensuite chassés à leur tour.

On mande aussi que le général Ernouf a été arrêté, ainsi que son fils, & qu'on les conduit à Paris. Nous donnerons demain les détails de ces deux événemens.

Le *Courier du Bas-Rhin* & la *Gazette* allemande de *Wesel* annoncent un combat opiniâtre & meurtrier, qui s'est, dit-on, passé près d'Oberdorff, entre l'armée du général Moreau & les autrichiens, & dont l'avantage seroit resté aux ennemis; mais cette nouvelle est en contradiction avec d'autres lettres, & ne mérite aucune confiance jusqu'à ce qu'on ait des avis officiels.

Il a paru dans le *Rédacteur*, journal qui reçoit sou-

vent des notes officielles, & dont le gouvernement favorise la publication, deux articles pleins de force & de véhémence contre les jacobins. Les moteurs secrets de cette faction y sont attaqués; on s'y élève contre le système adopté par quelques écrivains excessivement complaisans pour cette faction, d'en imputer tous les attentats à ceux qu'on appelle royalistes. Si ces observations si sages ont été inspirées au *Rédacteur* par le gouvernement, puissent-elles à leur tour inspirer au gouvernement la pensée salutaire d'éloigner enfin des fonctions publiques des hommes qui, dans des circonstances malheureuses, ont trompé sa confiance, qui lui sont dénoncés comme coupables de tous les crimes, & qui ne feignent jamais servir que contre lui, contre la constitution & contre l'ordre public, le dangereux pouvoir dont ils sont armés.

#### *D'un complot qui s'annonce.*

Quel étoit le cri de ces misérables qu'on a fusillés ces jours passés? *A bas la constitution de 95.* Un représentant du peuple vient de faire plus que de proférer ce cri; il a imprimé que la constitution de 95 ne convenoit pas aux circonstances. Que demandoient les conjurés du camp de Grenelle? La constitution de 93. Plus impudent qu'eux, un représentant du peuple demande à haute voix le gouvernement révolutionnaire. Louvet, dans la *Sentinelles*, n.º 470, a imprimé les phrases suivantes que nous transcrivons, afin de ne rien affaiblir de l'horreur qu'elles doivent inspirer.

« Notre constitution est faite pour un tems de calme, pour un tems où les passions révolutionnaires seroient assoupies, pour un tems de paix parfaite. Et nous sommes dans un tems d'agitations, d'inquiétudes, de méfiances & de guerre; & nous avons encore, pour me servir d'une expression triviale, mais énergique, la queue de la révolution à écorcher.

» Cette contrariété, cette inconvenance qui résultent de nos loix constitutionnelles & de notre situation presque révolutionnaires, laissent à nos ennemis des vides où ils pénètrent, & donnent place aux leviers qu'ils emploient pour ébranler les fondemens de la république.

» Il faut le dire avec franchise; une constitution purement républicaine ne pouvoit, sans danger, être si tôt appliquée au corps politique, exténué & encore travaillé de la fièvre révolutionnaire; c'étoit pour ce corps, à peine convalescent, un aliment trop crud, trop indigeste. Peut-être eût-il été plus sage de faire passer moins brusquement les Français du régime révolutionnaire au régime constitutionnel.

» Nos ennemis ont bien senti que cette inconvenance qui existe entre une constitution de paix & un tems d'agitations & de guerre, qui existe entre des loix fortes & notre état de faiblesse & de lassitude, leur présentoit des moyens d'autant plus puissans qu'ils ont l'apparence de la justice & de l'ordre public. Ces moyens sont des principes généraux qui, appliqués aux circonstances, deviennent destructifs du gouvernement; c'est avec ces principes impraticables qu'ils argumentent dans l'hypothèse que la révolution est achevée.

Certes, il seroit bien effrayant de voir impunies de telles provocations au gouvernement révolutionnaire; qu'importe que celui qui les a écrites se soit fait signaler par un caractère de démence! Tous les scélérats, tous les cons-

ment favo- force & de secrets de contre le sys- tement com- les atten- observations e gouverne- gouvernement publics lheureuses, océs comme ont jamais a & contre ls sont ar-

fusillés ces Un repré- proférer ce e convenoit conjurés du us impudent à haute voix ns la Senti- es que nous eur qu'elles

de calme, es seroient us sommes e méfiances me servir a queue de

ai résultent ion presque rides ou ils s'emploient e.

stitution pu- être sitôt ore travaillé e corps, à p indigeste. moins bris- aire au ré-

inconvenanc en tems d'a- loix fortes e présentoit l'apparenc us sont des stances, de- ces prin- l'hypothese

es de telles re; qu'im- gnaler par us les cons-

pirateurs pourront donc à l'avenir s'assurer l'impunité de tous les délits par la folie. Mais suivons la conduite de cet homme. Au même moment où il appelle sur nous tous les fléaux révolutionnaires, voyez-le qui poursuit, qui dénonce tous les écrivains, qui se rend leur dénonciateur secret à la police, qui les poursuit dans des comités secrets, qui les fait gémir dans les cachots. La folie marche souvent avec la rage & la fureur; mais je ne crois pas qu'elle soit compatible avec cette lâche & basse perversité. Voyez-le au milieu de la faction qui le suit; ne l'isolez point de cette faction; il vient d'en trahir ou d'en exposer la pensée. Sans doute elle se croit bien forte, cette faction, puisqu'elle ose se promettre l'impunité de pareilles horreurs.

Déjà un imprudent orateur (Riou) dont je condamne les principes, & dont je ne connois pas encore les intentions; avoit dit à la tribune quelques phrases dont le plus vil de ses collègues a fait cet odieux commentaire; déjà Bailleul, connu par sa facilité à recevoir toutes sortes d'impressions, avoit fait une attaque directe contre la constitution en proposant des tribunaux & des jugemens extraordinaires; déjà l'on demande à-la-fois des censeurs pour arrêter les écrits, & des bureaux révolutionnaires pour punir sans doute les paroles. Qu'espere-t-on? où vent-on nous amener? Quels sont ces mots mystérieux de dictature que murmurent déjà quelques hommes dont le silence n'est pas une calamité, mais dont chaque mot dit à l'oreille, dont chaque perfide insinuation aux plus crédules de leurs collègues est une véritable calamité. Que nous cache cette dictature? Montrez-moi le dictateur. Vous, hommes imprudens, dont ceux-ci nourrissent les ressentimens; vous qui êtes aujourd'hui leurs organes & qui serez demain leurs victimes, quand vous lasserez-vous de travailler à remonter un instrument terrible que vous devriez connoître. Regardez-le cet instrument que vous fabriquez pièce à pièce; voyez, c'est l'échafaud révolutionnaire que vous dressez, pour vous, pour vos amis. Ils vous voient, ils vous suivent avec effroi, ceux de vos amis que la mort a moissonnés, ils frémissent du pacte affreux que vous faites avec leurs bourreaux; laissez Louvet, le seul Louvet, serrer chaque jour la main sanglante qui égorga Birotteau. Eloignez-vous, craignez d'avoir échappé à la mort pour entrer dans l'ignominie.

On veut renverser la constitution; on veut faire plus, on veut la couvrir d'un voile sanglant, l'étouffer sous un amas de loix révolutionnaires; son nom peut-être existera encore, mais pour être à chaque heure blasphémé par les tyrans & vainement invoqué par les victimes. Souffrirez-vous l'exécution de ce complot, vous qui, l'année dernière à pareille époque, mais dans des circonstances bien plus déplorables, vous qui, environnés de mille assassins & de tout l'appareil de la terreur renaissante, confondîtes les complots des nouveaux tyrans & nous fîtes entrer tout-à-coup dans ce port si désiré de la constitution? Le souffrirez-vous, vous tous qui avez répondu aux ames généreuses de Thibaudeau, de la Réveillère Lépaux & de Daunou? Avez-vous été courageux en 95 pour devenir lâches & parjures en 96? Traduisez enfin devant vous l'homme qui vous invite à trahir vos sermens & à déchirer la constitution; saisissez le Robespierre naissant, ou préparez-vous à devenir victimes de ces vils tyrans, qui peuvent grandir qu'à force de crises, & qui trouvent

dans l'impunité du premier, un titre pour en préparer sans pudeur & sans frein de nouveaux.

LACRETELLE, le jeune.

*Hermès, ou Recherches philosophiques sur la Grammaire universelle*; ouvrage traduit de l'anglais, de Jacques Harris, avec des remarques & des additions par François Thurot; vol. in-8°. de plus de 500 pages, tres-bien imprimé. A Paris, de l'imprimerie de la République, an 4.

Cette traduction, avec le très-bon discours préliminaire qui la précède & les remarques qui suivent chacun des chapitres, est un fruit excellent de littérature, cueilli, presque contre toute espérance, parmi les ruines de la nôtre. Une preuve de la langueur où est tombée l'étude des lettres, est que ce livre n'a pas encore attiré toute l'attention publique. Les Anglais vantent beaucoup Harris, qu'ils placent immédiatement après Aristote, en qualité de grammairien, dans le sens étendu que les anciens donnent à ce mot. Le traducteur français marche à côté de Harris & sait l'interpréter, l'apprécier, le réformer. C'est une excellente idée que Garat suggéra à la commission exclusive de l'instruction publique, de publier en notre langue l'ouvrage de l'auteur anglais; mais le travail & le talent du traducteur ajoutent beaucoup de mérite au présent qui nous est fait.

Le volume est dédié à Garat & débute par un discours très-étendu & très-bien fait, qui contient l'histoire abrégée de la grammaire & des grammairiens. On y voit quel rang distingué tient entre les études philosophiques la science grammaticale, « essentiellement liée à tous les objets de notre intelligence, mais sur-tout à la métaphysique, qui est la science des idées, & à la logique, qui est l'art de conduire dans la recherche de la vérité; » & l'on y voit aussi quelle éminence de réputation distingue entre les grammairiens les grands philosophes & logiciens; par exemple, entre les Grecs, Aristote; & dans notre nation, les auteurs de la logique de Port-Royal, Dumarsais & Condillac. Le citoyen Thurot remarque très-bien que les trois meilleures grammaires françaises sont dues à ces auteurs des trois meilleurs logiques. Nous ajouterons que l'art d'écrire en français a des obligations marquées à deux autres grands philosophes. Le style du méthodique & logicien Des-arts a beaucoup de netteté & de justesse grammaticale; & celui du géomètre Pascal, dans ses *Provinciales*, a singulièrement contribué à fixer la langue.

Harris trouva la sienne déjà formée & enrichie; & quoiqu'il ait travaillé à la perfectionner, ce n'est pas proprement de la grammaire anglaise qu'il s'est occupé, mais de la grammaire universelle; il a traité de l'art de la parole, en a recherché les principes ou causes, & son mérite distinctif est d'avoir recueilli avec vénération & avec soin ce qu'avoit observé l'antiquité. Quelquefois, & M. Thurot le remarque dans ses premiers chapitres, il va plus loin qu'elle; mais après avoir avancé par son propre génie, il rétrograde par une sorte de respect timide; & au lieu de suivre & de développer sa propre idée, il rentre dans la route tracée, & reprend le langage & les préceptes des anciens. Ce respect pour les maîtres est louable; mais le courage qui s'y joint le rend plus utile; & il faut se servir de la méditation même des anciens pour les surpasser. Nous n'entrons point ici (la nature de ce journal nous le défend) dans l'examen de la théorie du langage que les Grecs & les Romains nous ont transmise; de ce que Harris pouvoit ajouter & ajouter quelquefois à cette théorie; de ce que le citoyen Thurot ajoute & réforme au travail d'Harris; mais nous dirons que quiconque voudra s'éclaircir sur ces matières, trouvera ici une instruction abondante & forte; que si Harris a soigneusement étudié les anciens, son traducteur a parfaitement observé son travail, & en même-temps celui de tous les modernes; qu'il montre une parfaite connoissance & de la chose & des écrivains qui en ont traité; que ce n'est ni un traducteur vulgaire, ni un théoriste superficiel; qu'il a tâché d'étendre ses recherches & sa pensée jusqu'où il pouvoit les porter, & de prendre possession du terrain tout entier. Ce terrain est bien vaste, & dans quelques-unes de ses parties bien aride; mais dans quelques-unes aussi la philosophie & l'éloquence même y trouvent de grandes richesses. On en voit un exemple dans le chapitre qui termine l'ouvrage anglais. Il présente de hautes considérations concernant l'influence du langage sur les mœurs & des mœurs sur le langage; & une docte & brillante appréciation du génie divers des peuples & des langues.

CORPS LÉGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

*Séance du 16 vendémiaire.*

Une affaire particulière a long-tems occupé le conseil ; voici les faits. La citoyenne d'Espagne, élève de Saint-Cyr, resta au sortir de cette maison long-tems cachée chez des amis. La terreur régnoit ; son pere étoit émigré ; on vendit une partie de ses biens & ceux de sa mere, dans laquelle il lui revenoit une portion. Tous les biens de son pere n'étant pas vendus, l'administration de la Haute-Garonne lui en accorda une portion d'une valeur égale à ceux de sa mere auxquels elle avoit droit. Depuis, cette partie a été mise en vente & soumissionnée ; la citoyenne d'Espagne a réclamé & adressé au conseil une pétition qui a été renvoyée à une commission. Au nom de cette commission, Golzard présente le projet de résolution qui suit.

Le conseil des cinq cents, après avoir entendu le rapport de sa commission, considérant que c'est par le fait de l'émigration de Henri-Bernard d'Espagne que la portion revenante à Jeanne-Louise d'Espagne dans les biens de Claire-Charlotte Cabally sa mere a été vendue ;

Considérant que tous les biens de Henri-Bernard d'Espagne n'ont pas encore été vendus, & qu'il est juste & en meme-tems avantageux pour la république d'accorder à Jeanne-Louise d'Espagne sa fille le emploi en nature de ses propres aliénés sur ces mêmes biens ;

Considérant que le corps législatif ne sauroit trop s'empreser de prononcer sur la réclamation faite à ce sujet par Jeanne-Louise d'Espagne, attendu que les biens dont il s'agit sont soumissionnés, & que le soumissionnaire en poursuit l'acquisition devant l'administration départementale de la Haute-Garonne ;

Déclare qu'il y a urgence.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, adopte la résolution suivante.

La portion revenante à Jeanne-Louise d'Espagne dans les biens de Claire-Charlotte de Cabally sa mere, estimée contradictoirement 47,492 liv. 8 s., & vendue indument par le fait de l'émigration de Henri-Bernard d'Espagne son pere, sera remplacée jusqu'à due concurrence par la portion des biens paternels qui reste invendue, & qui a été aussi évaluée contradictoirement 46,492 liv. ; en conséquence, ladite portion de biens est abandonnée en toute propriété à Jeanne-Louise d'Espagne.

Une vive discussion s'est engagée ; Perès (de la Garonne) qui, le premier, a parlé contre le projet, a soutenu qu'il falloit par fois faire fléchir la justice devant la politique. Lecointe a lu un article de la constitution, & a établi que la premiere vente de biens ayant été légalement faite, comme biens d'émigrés, la citoyenne d'Espagne n'avoit droit qu'à une indemnité, & non à empêcher la vente d'une portion des biens de son pere.

Tous deux ont demandé la question préalable sur le projet. Rouzet & Madier ont au contraire fortement appuyé ce projet.

Ce dernier a dit que c'étoit le représentant Abolin qui avoit sollicité du ministre un ordre pour faire mettre en vente les biens dont il s'agit & qu'il a soumissionnés depuis.

Il s'éleve des murmures.

Quelques voix : Cela n'est pas vrai.

Madier : C'est vrai.

Madier ajoute qu'au moyen de cette soumission, ces biens ne coûteront à Abolin que 10 mille livres au plus, quoiqu'estimés & devant tenir lieu d'une indemnité de plus de 47 mille livres.

Et vous aurez, s'écrie-t-il, enlevé son héritage à une infortunée, & l'un de vos collègues en sera propriétaire. (On murmure).

Bourdon demande aussi la question préalable sur le projet ; il convient que le cas est malheureux, mais la déchéance a été encourue par la faute de la citoyenne d'Espagne ; elle n'a pas réclamé la portion des biens de sa mere, l'administration a donc dû les faire vendre ; la vente est légale, conforme aux loix : la pétitionnaire ne peut recevoir que des indemnités.

Mailhe court à la tribune ; vous ne pouvez pas, dit-il, ranger cette citoyenne dans la classe des créanciers de la nation, puisqu'enfin elle n'a jamais émigré & que son droit est constant.

Madier représente, qu'entraînée par la terreur, elle ne pouvoit pas réclamer.

On insiste toujours pour la question préalable.

Songez, dit Mailhe, que c'est un de nos collègues qui a soumissionné ; ne laissons pas dire que nous faisons des loix pour notre intérêt.

Il faut, s'écrie Bourdon, mettre fin à ces déclamations contre les représentans du peuple ! Et qu'a donc fait notre collègue Abolin ? Il n'a fait qu'user du bénéfice de la loi.

Plusieurs voix : — La question préalable.

Le conseil consulté rejette le projet présenté par Golzard par la question préalable.

La citoyenne d'Espagne étoit à la séance, derrière les représentans, dans un banc réservé au public. Aussi-tôt que cette décision a été prononcée, elle s'est levée pour sortir ; elle étoit dans la plus touchante agitation. Arrivée à la porte, elle s'est retournée vers le conseil, & gesticulant avec vivacité, elle s'est écriée : *Il ne me reste plus qu'à demander l'aumône au représentant Abolin.*

On reproduit le projet de résolution sur le mode d'établir pour la vente des domaines nationaux qui se feront à l'avenir. Comme il y a été fait différens changemens, le conseil en ordonne l'impression.

Tous les crédits ouverts précédemment aux ministres étant annulés par la résolution prise hier ; pour ne pas arrêter le service, le conseil, sur la motion de Camille, en ouvre provisoirement un d'un million au ministre de la guerre.

*Bourse du 16 vendémiaire.*

Mandat, 4 liv. 6 s. 5  $\frac{1}{2}$ , 5, 6, 5, 4  $\frac{1}{2}$ , 3.